

# DECISION

## n°14/2022

Le Maire de Cesson,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°42-2021 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2021, enregistrée en Préfecture le 02 juillet 2021, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire de Cesson pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant la proposition de la société Scènes en Seine pour une représentation du spectacle « En toute confiance » par la conteuse, madame Harlingue Céline, dans le cadre d'actions et d'animations durant la semaine de la petite enfance.

### DECIDE

#### Article 1

De signer un contrat avec Scène en Seine, Prieuré Saint Martin 77130 Montereau, pour une représentation d'un spectacle de conte, le samedi 26 mars 2022 à la salle de spectacle, La Citrouille (35 Rue Janisset Soeber 77240 Cesson), dans le cadre des actions menées durant la semaine de la petite enfance.

#### Article 2

Le montant du contrat s'élève à 290€ TTC

#### Article 3

Les crédits sont inscrits au budget à l'article 6232 de l'exercice en cours.

#### Article 4

Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

#### Article 5

Monsieur le Maire s'engage à informer le Conseil Municipal de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

#### Article 6

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Préfecture de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable public
- Au prestataire